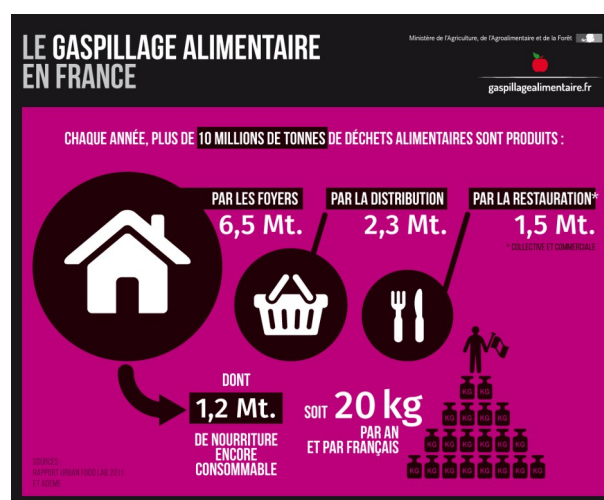


Le Gaspillage alimentaire



le gaspillage alimentaire désigne « *Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée* » selon la loi du 11 février 2020. En France le gaspillage alimentaire s'élève à 10 millions de tonne d'après [greenpeace](https://www.greenpeace.org/france/) cela représente en France à 150 kg de nourriture gaspiller par an par personne. D'après une étude [l'Ademe](https://www.ademe.fr/) :

32% lors de la production agricole ;
21% lors de la transformation ;
14% lors de la distribution ;
33% lors de la consommation, dont 14% pour la restauration collective et commerciale et 19% pour la consommation à domicile



Il y a plusieurs solutions possibles comme mettre en place des composts dans le lycée ou proposer des portions alimentaires adaptés aux besoins des élèves.